



Rapport financier semestriel

Comptes consolidés au 30 juin 2022

40 Boulevard Henri Sellier – France

www.CYBERGUN.com

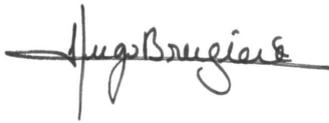
Table des matières

PARTIE I : DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL....	4
PARTIE II : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
I. Bilan consolidé.....	5
II. Compte de résultat consolidé	6
PARTIE III : Rapport de gestion	7
I. Faits marquants de la période.....	7
a. Opération de rapprochement entre CYBERGUN et VERNEY CARRON.....	7
b. Nouveau contrat dans les systèmes d’entraînement des forces	8
c. Extension de la coopération avec EVIKE	8
d. Lancement d’EVIKE-EUROPE.COM	8
e. Impact de la crise russo-ukrainienne sur l’activité de la société.....	9
f. Incidences de la crise du covid-19.....	9
II. Evènements post – clôture.....	9
a. Nouvelle commande significative de simulateurs de tirs.	9
b. Avancement des opérations de rapprochement avec la société VERNEY CARRON.	9
PARTIE IV : ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	10
I. Principes et méthodes comptables	10
a. Référentiel et méthodes comptables.....	10
b. Base d’évaluation et de présentation des états financiers consolidés	11
c. Périmètre de consolidation	12
d. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère.....	13
e. Goodwill.....	14
f. Immobilisations incorporelles	14
g. Immobilisations corporelles	16
h. Contrats de location	16
i. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels.....	17
j. Actifs et passifs financiers	18
k. Capitaux propres	20
l. Provisions	20
m. Stocks.....	21
n. Avantages accordés aux salariés	21
o. Chiffre d’affaires consolidé.....	22
p. Coût des achats	23
q. Autres éléments opérationnels non courants.....	23
r. Cout du financement et autres charges et produits financiers.....	23

s.	Impôts.....	23
t.	Résultat par action	24
II.	Gestion du risque financier	24
a.	Risque de crédit.....	24
b.	Risque de liquidité	25
c.	Risque de marche	25
d.	Risque de change.....	26
III.	Notes aux états financiers consolidés	26
a.	Note 1 - Goodwill.....	26
b.	Note 2 – Immobilisations incorporelles	26
c.	Note 3 – immobilisations corporelles et droits d’utilisation.....	27
d.	Note 4 – Autres actifs financiers non courants	27
e.	Note 5 – Actifs d’impôts différés.....	27
f.	Note 6 – Stock	27
g.	Note 7 – Créances clients	28
h.	Note 8 – Autres actifs courants.....	28
i.	Note 9 – Trésorerie & équivalents de trésorerie	29
j.	Note 10 – Capital social et capitaux propres.....	29
k.	Note 11 – Dettes financières	29
l.	Note 12 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	29
m.	Note 13 – Chiffre d’affaires et coût des achats.....	30
n.	Note 14 – Autres produits de l’activité.	30
o.	Note 15 – Salaires et charges sociales.....	30
p.	Note 19 - Résultat financiers net.....	30

PARTIE I : DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Hugo Brugière
Président Directeur Général
Paris, le 31 octobre 2022

PARTIE II : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Goodwill	1	3 861	3 743
Immobilisations incorporelles	2	5 813	5 462
Immobilisations corporelles nettes	3	5 162	5 369
Droits d'utilisation	3	4 637	5 012
Autres actifs financiers non courants y compris dérivés	4	385	546
Actifs d'impôt différé	5	744	720
Actifs non courants		20 602	20 854
Stocks	6	22 403	20 158
Créances clients	7	11 166	8 141
Autres actifs courants	8	8 824	8 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	2 459	6 226
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Actifs courants		44 852	43 000
Total des actifs		65 452	63 853

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Capital social		4 616	4 616
Primes d'émission		27 606	27 606
Réserves		(57)	7 655
Résultat net de l'exercice		733	(7 228)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	10	32 899	32 649
Interêts minoritaires		1 147	933
Capitaux propres		34 046	33 582
Dettes financières long terme	11	3 853	4 143
Dettes droits d'utilisation à long terme		2 758	3 006
Avantages du personnel et assimilés		671	671
Provisions non courantes		179	14
Passifs non courants		7 461	7 834
Dettes financières court terme	11	850	762
Dettes droits d'utilisation à court terme		1 564	1 770
Provisions courantes		81	246
Dettes fournisseurs	12	13 339	11 006
Passifs d'impôt exigible		21	20
Autres passifs courants	12	8 092	8 634
Passifs courants		23 947	22 437
Total des capitaux propres et passifs		65 452	63 853

II. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois
Chiffres d'affaires	13	22 572	14 354
Autres produits de l'activité	14	441	0
Coût des achats	13	(12 297)	(8 744)
Salaires et charges sociales	15	(5 994)	(3 063)
Autres achats et charges externes	16	(4 374)	(2 425)
Autres impôts et taxes		(95)	(90)
Amortissements et provisions	17	263	(418)
Autres produits et charges d'exploitation		562	611
Résultat opérationnel courant		1 078	224
Autres éléments opérationnels non courants	18	(1 313)	(827)
Dotations aux dépréciations des goodwill		-	
Résultat opérationnel		(236)	(603)
Coût de l'endettement financier brut	19	94	(41)
Produits net des charges financières	19	1 225	(1 904)
Résultat financier net		1 318	(1 944)
Quote-part des résultats des entreprises associées			
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		1 083	(2 547)
Produits (charges) d'impôts		(161)	(13)
Résultat Net des activités poursuivies		922	(2 560)
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			
Résultat net		922	(2 560)
Part revenant aux minoritaires		188	47
Résultat net de l'exercice		733	(2 608)

PARTIE III : Rapport de gestion

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92 150).

CYBERGUN est coté sur Euronext Growth depuis le 30 janvier 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2022 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2022.

Les comptes semestriels de l'exercice 2022 dégagent un bénéfice de 733 K€.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

I. Faits marquants de la période

a. Opération de rapprochement entre CYBERGUN et VERNEY CARRON

CYBERGUN et la société VERNEY-CARRON ont débuté en 2022 un projet de rapprochement de leurs deux structures. VERNEY-CARRON est le plus grand et ancien fabricant d'armes de chasse français. Il fabrique et distribue également les lanceurs de balle de défense FLASH-BALL qui équipent de nombreuses forces de l'ordre.

VERNEY-CARRON est la dernière entreprise française à posséder en son sein tous les savoir-faire et capacités pour concevoir et fabriquer des armes de petits calibres pour les marchés de la Chasse et de la Défense, et des dispositifs non létaux pour le marché du Maintien de l'Ordre. Au cours des dernières années, VERNEY-CARRON a développé et ajouté à sa marque sécurité & défense LEBEL, une offre complète d'armes militaires intégrant un fusil d'assaut (VCD 15), un fusil de précision (VCD 10) et un fusil mitrailleur en calibre 9mm (VCD 9).

Le partenariat industriel stratégique projeté entre CYBERGUN et VERNEY-CARRON repose essentiellement sur une sanctuarisation de l'activité « CHASSE & NATURE » historique, autour de la marque « VERNEY-CARRON », et une nette montée en puissance de l'activité « DEFENSE & SECURITE » et de la marque « LEBEL », permettant ainsi de recréer une véritable filière française de l'équipement des forces armées. L'objectif est de pouvoir à terme produire 15 000 à 20 000 armes de chasse par an et plus de 50 000 armes (d'assaut, de précision, pistolet mitrailleur et non-létale).

Le projet porté par CYBERGUN prévoit de pérenniser les postes au sein de la société VERNEY-CARRON et de soutenir un vaste programme d'investissements d'environ 20 MEUR sur les 4 à 5 prochaines années afin notamment d'accroître les capacités de production de la société. CYBERGUN ne prévoit pas de recours sur son titre à un financement avec suppression du DPS et n'imposera pas de dilution à ses actionnaires pour financer ce projet de rapprochement.

En juin 2022, suite aux accords trouvés avec les partenaires bancaires de VERNEY-CARRON et l'approbation par le Tribunal de commerce de Saint Etienne du plan de sauvegarde de la société VERNEY-CARRON, les actionnaires ont également approuvé le projet de transformation de la société en commandite par action dont VERNEY-CARRON DEVELOPPEMENT, société contrôlée par CYBERGUN, deviendrait l'unique associé gérant commandité. Ils ont également approuvé le projet de cotation des titres de la société sur Euronext Growth à Paris.

b. Nouveau contrat dans les systèmes d'entraînement des forces

En mars 2022, un an après son premier contrat avec RUAG Défense France, CYBERGUN a annoncé avoir signé un nouveau contrat avec son partenaire pour livrer près d'une vingtaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères et destinés aux armées d'un pays européen membre de l'OTAN. Ce contrat de sous-traitance, d'un montant aux alentours de 2 MEUR, porte sur la fabrication et la livraison de près d'un millier de répliques d'armes légères, de mitrailleuses et leurs accessoires associés. Ces répliques seront réalisées intégralement en France, sur le nouveau site de Blois dans les dix-huit mois à venir.

c. Extension de la coopération avec EVIKE

Dans la continuité de l'accord de distribution exclusif (hors « chain stores » et marché militaire) des produits CYBERGUN conclu mi-2019 avec son partenaire EVIKE, CYBERGUN a annoncé en avril 2022 l'entrée de EVIKE à hauteur de 49% au capital de SAUSA et PALCO, les deux filiales américaines de CYBERGUN. CYBERGUN parachève ainsi la redéfinition de sa stratégie sur le marché « grand public » aux Etats-Unis. Le montant de la transaction s'élève à 4.5 M\$. EVIKE se voit également accorder un droit d'acquisition du solde du capital exerçable pendant 5 ans. D'ici là, les deux filiales en cours de fusion restent contrôlées et consolidées par CYBERGUN.

d. Lancement d'EVIKE-EUROPE.COM

En mai 2022, le Groupe CYBERGUN et le Groupe EVIKE-EUROPE ont annoncé le lancement du site internet Evike-Europe.com. Ce lancement s'inscrit dans le prolongement des accords conclus précédemment les deux groupes, où CYBERGUN s'est notamment vu confier la distribution exclusive de la majorité de la gamme de produits d'EVIKE sur le marché européen en B2B (vente aux professionnels).

Ce site internet devrait s'imposer dès son lancement comme le plus gros catalogue airsoft européen en B2C (vente directe aux consommateurs) avec près de 10 000 références disponibles issues des catalogues de CYBERGUN et de EVIKE. Le groupe CYBERGUN, qui consolidera les résultats d'Evike-europe.com, vise un chiffre d'affaires pour sa division B2C (ventes en magasins et sur Internet) de 4 MEUR cette année, 8 MEUR dans 2 ans et 15 MEUR dans 5 ans.

e. Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen. Cette vigilance s'applique sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêt des comptes le Groupe n'a pas identifié de transactions avec des contreparties commerciales russes.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le Groupe demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

f. Incidences de la crise du covid-19

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2021 du groupe, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

II. Evènements post – clôture

a. Nouvelle commande significative de simulateurs de tirs.

En aout 2022, soit 4 mois après avoir signé un contrat pour fournir, aux armées d'un pays européen et membre de l'OTAN, des répliques d'armes pour près d'une vingtaine de simulateurs indoor d'entraînement au tir aux armes légères, ARKANIA, filiale de CYBERGUN, a reçu une commande de la part d'une société industrielle pour la conception, le développement et la fabrication de répliques de mitrailleuses lourdes destinées à équiper des simulateurs pour l'entraînement au tir. Le montant de ce contrat est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

b. Avancement des opérations de rapprochement avec la société VERNEY CARRON.

Dans la continuité des décisions votées en assemblée générale des actionnaires de VERNEY CARRON en juin 2022, la société et le Groupe CYBERGUN finalisent post clôture les opérations de prise de contrôle (transformation en société en commandite, transfert des titres à VERNEY CARRON DEVELOPPMENT).

PARTIE IV : ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. Principes et méthodes comptables

a. Référentiel et méthodes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er avril 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location »
- Amendement à IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Améliorations annuelles, Cycle 2015-2017 ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des positions fiscales incertaines » :
- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » (application par anticipation)
- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs comme passifs courants ou non courants : Report de la date d'entrée en vigueur »
- Amendements à IFRS 3 : « Référence au cadre conceptuel »
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2019 – 2020 »

L'impact de ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 30 juin 2022.

Pour l'exercice 2022, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

b. Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

(i) Convention du cout historique

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IFRS 9.

(ii) Utilisation d'estimations et du jugement

Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- et, dans le contexte de la crise du COVID-19, la prise en compte des incertitudes relatives à l'estimation de ces valeurs recouvrables et la sensibilité de celles-ci aux changements possibles des hypothèses clés ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés.

Jugements

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- l'évaluation de la nature du contrôle (se reporter à la Note « Filiales »)
- déterminer si des accords contiennent des contrats de location (se reporter à la note « contrats de location »)
- l'évaluation de la juste valeur de la rémunération des investisseurs à retenir au compte de résultat dans le cadre des opérations de financement ABO et de l'équitization de la dette par exercice des BSA E dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, le Groupe a également exercé son jugement pour l'appréciation de l'existence d'un événement déclencheur menant éventuellement à une perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles ou incorporelles.

La liste des entités pour lesquelles le Groupe a exercé son jugement sur la nature du contrôle figure dans la Note « périmètre de consolidation ».

c. Périmètre de consolidation

Dans le cadre des comptes consolidés au 30 juin 2022, la société VERNEY CARRON est exclue du périmètre de consolidation.

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SA	Mère	100,0%	100,0%
De Pommeray	I.G	50,1%	50,1%
Brains 4 Solutions	I.G	100,0%	100,0%
Cybergun Italie	I.G	100,0%	100,0%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,0%	100,0%
Cybergun Japan	I.G	100,0%	33,0%
Softair USA	I.G	100,0%	100,0%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,0%	100,0%
Spartan US	I.G	100,0%	100,0%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,0%	100,0%
Ton Marquage	I.G	100,0%	100,0%
Cybergun International	I.G	100,0%	100,0%
Dolomede AD1	I.G	100,0%	100,0%
Microtrade	I.G	100,0%	100,0%
Palco Sports	I.G	100,0%	100,0%
Open Space	I.G	100,0%	100,0%
Arkania	I.G	51,0%	51,0%
SCI Notre usine	I.G	50,0%	50,0%
Valantur	I.G	50,1%	50,1%
Huard	I.G	50,1%	50,1%
Smop	I.G	50,1%	50,1%
Arkania USA	I.G	50,1%	50,1%

IG : Intégration globale

(*) CYBERGUN JAPAN : Détenue à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

(i) Entrée dans le périmètre

Non Applicable

(ii) Sortie de périmètre

Non Applicable

(iii) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN. Le contrôle est exclusif lorsque la maison mère est en mesure de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité (contrôle exclusif de droit, de fait ou contractuel). Les filiales dont CYBERGUN SA, tête de groupe, détient le contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

ARKANIA : Détendue à 51% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

VALANTUR : Détendue à 50,1% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

DE POMMERAY : Détendue à 50,1% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

HUARD : Détendue à 50,1% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

SMOP : Détendue à 50,1% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

ARKANIA USA : Détendue à 50,1% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

SCI Notre Usine : Détendue à 50% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle opérationnel de la société.

CYBERGUN Japan : Détendue à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle contractuel.

d. Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère

(i) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

(ii) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les créances rattachées à des participations auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces créances sont enregistrés en capitaux propres.

(iii) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Devise	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen N-1	Taux de clôture N-1
EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
USD	1,0934	1,0387	1,2053	1,1884
DKK	7,4402	7,4392	7,4368	7,4362
JPY	134,3071	141,5400	129,8681	131,4300

e. Goodwill

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation de 12 mois.

Les goodwill relatifs aux participations dans les entreprises associées sont compris dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

La société n'a pas identifié au cours du S2 2022, d'éléments justifiant la réalisation d'un test d'impairment du goodwill au 30 juin 2022.

f. Immobilisations incorporelles

(i) Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

(ii) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de

façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

g. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

h. Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restant à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ainsi, le retraitement a porté sur les contrats de bails immobiliers du groupe.

i. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des

hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

Au 30 juin 2022, la société n'a identifié aucun risque de perte de valeur.

j. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, des instruments dérivés et des emprunts.

Actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest)
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt sur la base du coût amorti.

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « Passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers
- en « Passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels

(i) Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

(ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS7. La société ne fait état d'aucun placement à court terme dans ses comptes consolidés au 30 juin 2022.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Les différents éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues.

k. Capitaux propres

(i) Capital social

Le capital social de la société au 30 juin 2022 est de 4 616 384 € et se compose de 46 164 180 actions ; chacune entièrement libérée.

(ii) Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

(iii) Rachat d'instrument de capitaux propres

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

l. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

m. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût d'achat et de sa valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non-écoulement identifiés.

n. Avantages accordés aux salariés

(i) Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Au 31 décembre 2021, pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives : convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière
- tables de mortalités : 16-18 ans
- dates de départ à la retraite : 62 ans
- taux de progression des salaires : 1%

- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les cadres et 5% dégressif pour les non cadres
- taux d'actualisation annuel : 2%
- charges patronales : 47%
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

La société n'a pas procédé à une actualisation de ses engagements de retraite au 30 juin 2022.

o. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

(i) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le principe de base d'IFRS 15 est que le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou des services au client. IFRS 15 fournit également des indications spécifiques sur la décomposition des contrats en obligations de prestation et sur l'évaluation des produits dans des circonstances spécifiques. Pour les ventes réalisées par les distributeurs comme pour les ventes réalisées par forces commerciales internes du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste le même et est décrit ci-dessous.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des marchandises vendues dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les produits sont comptabilisés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Société. En cas de contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services et la vente d'équipements, les revenus sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

(ii) Revenus de la vente de biens et d'équipements connexes

Les ventes de biens et d'équipements connexes, sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'actif est transféré, soit à la mise à disposition du client, soit à la livraison des produits, selon les incoterms appliqués pour la commande. Les produits du Groupe sont généralement vendus dans le cadre de contrats ou via des bons de commande approuvés par les clients qui incluent des prix fixes et déterminables ne contenant pas de droit de retour ou d'obligation significative post-livraison, ou toute autre clause induisant un revenu différé.

Les biens vendus par le Groupe sont couverts par une garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges, le cas échéant, dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques et est considérée comme non significative.

(iii) Revenus des activités de service

Les produits des activités de service sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable.

p. Coût des achats

Le coût des achats correspond aux coûts directs des marchandises vendues, y compris les coûts annexes d'achat et frais d'approche (transport – douanes).

q. Autres éléments opérationnels non courants

Les autres éléments opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres éléments opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres éléments opérationnels non courants incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges significatifs ayant un caractère non courant.

r. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

s. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

(i) Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Aucune modification de taux d'IS n'a été apportée depuis la clôture 2021

(ii) Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

t. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

II. Gestion du risque financier

a. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Compte tenu des prévisions d'exploitation et de la capacité de tirage résiduel sur la ligne de financement ABO, mise en place en octobre 2019, le management n'a pas identifié de risque de liquidité.

c. Risque de marche

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

d. Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et de ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD).

Le Groupe peut avoir à recourir à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

III. Notes aux états financiers consolidés**a. Note 1 - Goodwill**

En milliers d's	Ouverture	Acquisitions -/ Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2022
Goodwill valeurs brutes	14 969					1 012	15 981
Goodwill dépréciations	(11 226)					(894)	(12 120)
Goodwill	3 743					118	3 861

Aucune évolution majeure concernant le goodwill n'a été constaté au cours du S1 2022

b. Note 2 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/ Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2022
Frais de recherche et développement	2 704					27	2 731
Logiciels et sites internet	4 963						4 963
Concessions, licences et brevets	1 731	86				24	1 842
Autres immobilisations incorporelles et avances	250	76					326
Amortissements immobilisations incorporelles	(4 186)	(89)			(17)	(27)	(4 319)
Total	5 462	5 462			(17)	24	5 543

Pour davantage d'informations sur ce poste du bilan nous renvoyons le lecteur vers le RFA 2021 disponible sur le site internet de la société.

c. Note 3 – immobilisations corporelles et droits d'utilisation

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/- Dotations	Diminutions -/- Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2022
Terrains et constructions	3 279	8					3 286
Véhicules, matériels et outillages	7 355	80			(3)	61	7 492
Mobiliers, agencements et installations	1 628	28			9		1 665
Autres immobilisations corporelles et avances	272	0	(7)		(9)	11	268
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	(7 165)	(321)	7		-	(70)	(7 548)
Immobilisations corporelles nettes	5 369	(205)	(0)		(3)	1	5 162
Droit d'utilisation corporelles valeurs brutes	9 678	344	(112)				9 910
Droit d'utilisation corporelles - Amort et dépr.	(4 666)	(719)	112				(5 273)
Droits d'utilisation nets	5 012	(375)	-				4 637

d. Note 4 – Autres actifs financiers non courants

L'essentiel des autres actifs financiers non courants est constitué de dépôt de garantie versés.

e. Note 5 – Actifs d'impôts différés

Les impôts différés actifs constatés au bilan du Groupe sont stables par rapport à la clôture de décembre 2021.

Pour davantage d'informations sur ce poste du bilan nous renvoyons le lecteur vers le RFA 2021 disponible sur le site internet de la société.

f. Note 6 – Stock

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Stocks - Brut	22 279	13 220
Stocks - Dépréciation	(576)	(275)

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

g. Note 7 – Créances clients

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	11 910	7 911
Clients douteux	2 047	2 008
Clients Factures à émettre	823	1 910
Créances clients dépréciations	(3 614)	(3 689)
Total	11 166	8 141

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

h. Note 8 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 708	3 290
Créances sociales	95	239
Créances fiscales	1 919	1 759
Comptes courants débiteurs	1 501	1 361
Débiteurs divers	1 534	674
Charges constatées d'avance	290	322
Créances d'impôt courant	561	831
Autres actifs courants	8 607	8 476

Les autres actifs non courants sont essentiellement composés de :

- 2,7 M€ d'avance et acomptes sur commandes fournisseurs ;
- 1,9 M€ de créances fiscales correspondant essentiellement aux CIR des différentes entités du groupes ;
- 1,5 M€ de compte courant débiteurs correspondant au compte courant avec la société VERNEY CARRON ;
- 1.5 M€ de débiteurs divers correspondant essentiellement écart de conversion actifs.

i. Note 9 – Trésorerie & équivalents de trésorerie

La trésorerie au 30 juin 2022 est exclusivement composé des comptes bancaires de la société.

j. Note 10 – Capital social et capitaux propres.

Le capital social de la société au 30 juin 2022 est de 4 616 Keuros et se compose de 46 164 180 actions ; chacune entièrement libérée.

Pour davantage d'informations concernant la variation des capitaux propres, nous renvoyons le lecteur vers le tableau « variation des capitaux propres » en page 8.

k. Note 11 – Dettes financières

Au 30 juin 202, les dettes financières de la société concernent presque exclusivement les emprunts bancaires et PGE des sociétés Arkania Huard et Arkania SMOP. Le périmètre historique du groupe ne fait état d'aucune dette financière.

l. Note 12 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	13 339	11 006
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 049	945
Dettes sociales	2 527	2 496
Dettes fiscales	1 736	1 986
Dettes sur des parties liées	72	48
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	16	1 039
Autres passifs	2 925	2 124
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	21 664	19 645

Les dettes fournisseurs pour 13 M€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises. Les autres passifs correspondent essentiellement à des dettes de redevances sur les licences et aux écarts de conversion passif.

m. Note 13 – Chiffre d'affaires et coût des achats

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Chiffres d'affaires	22 572	14 354
Autres produits de l'activité	441	0

n. Note 14 – Autres produits de l'activité.

Les autres produits de l'activité au 30 juin 2022 correspondent à des subventions.

o. Note 15 – Salaires et charges sociales

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Salaires	(5 127)	(2 184)
Charges sociales	(1 616)	(879)
Avantages postérieurs à l'emploi	(267)	
Salaires et charges sociales	(7 009)	(3 063)

p. Note 19 - Résultat financiers net

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Coût de l'endettement financier brut	94	(41)
Produits net des charges financières	1 225	(1 904)
Résultat financier net	1 318	(1 944)

Au 30 juin 2022, le résultat financier est positif à hauteur de 1,3 M€ contre (1,9) M€ en N-1. Le résultat financier du semestre est à mettre en relation avec des variations de devises au cours du semestre favorable à la société et qui se sont matérialisées par un écart de change net de plus de 1,2 M€.

Pour mémoire en N-1, le résultat financier net correspondait essentiellement à :

- 2,3 M€ de charges financières diverses correspondant presque exclusivement aux commitment fees constatées sur le semestre dans le cadre du contrat de financement ABO II.
- 0,4 M€ d'effets de change positif.

Pour davantage d'informations sur les opérations de renégociation de la dette financière du Groupe, nous renvoyons le lecteur vers le RFA 2020.